

**ARRETE MODIFICATIF N° 2015204.0004.DAAF..... A L'ARRETE FEADER
N° 2014286-0020/DAAF DU 13/10/2014 PORTANT MODIFICATION
DU CALENDRIER DE REALISATION AU TITRE D'UNE ACTION D'INFORMATION
ET DIFFUSION DE CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES ET DE PRATIQUES
NOVATRICES, CONSEIL ET ASSISTANCE AUX AGRICULTEURS
DANS LE CADRE DU PDR DE LA GUYANE
DISPOSITIF D'AIDE N° 111 B DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA GUYANE
AXE 1 « AMELIORATION DE LA COMPETITIVITE DES SECTEURS AGRICOLES ET FORESTIERS »**

N° de dossier OSIRIS : 11111 14 D 973 00101016
N° mesure Année de création Zone géographique Code géographique N° automatique incrémenté

Nom du bénéficiaire : **AAG – Association des Aquaculteurs de Guyane**

Libellé de l'opération : **conseil et assistance aux aquaculteurs de Guyane**

Service instructeur : Service économie agricole et forestier – Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Guyane

VU l'arrêté préfectoral n° 2014286-0020/DAAF du 13/10/2014 ;

VU la demande de Monsieur le Président de l'AAG – Association des Aquaculteurs de Guyane en date du 20/01/2015.

Arrête :

ARTICLE 1 :

Le b) de l'article 2 de l'arrêté préfectoral n° 2014286-0020/DAAF du 13/10/2014 est annulé et remplacé par :

b) Fin d'exécution de l'opération :

L'opération doit obligatoirement être achevée (factures acquittées) à la date du **31/08/2015**.

ARTICLE 2 :

Le 3^{ème} alinéa de l'article 8 du même arrêté préfectoral est annulé et remplacé par :

Le bénéficiaire s'engage à déposer avant le **07/09/2015** la demande de paiement du solde.

A l'expiration de ce délai, si le projet n'est pas réalisé, sauf cas particuliers justifiés et notifiés au guichet unique avant expiration du délai, le présent arrêté devient caduc.

ARTICLE 3 :

Les pièces constitutives du présent arrêté modificatif sont :

- Le présent document ;
- La demande du bénéficiaire ;
- L'arrêté initial.

Fait à Cayenne, le 17 JUIN 2015

Le Préfet de la Région Guyane et par délégation,
Le Directeur de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt


Xavier YANT

Cachet :

